Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260605-D_35_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 23 mai 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 22 **Nombre de votants :** 26

Présents : Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan (déport pour l'APEL NDV), Maïwenn Morvan, Denis Saout, Élodie Jacques, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Vanessa Marmet (déport pour l'association Les Plouessantins), Bruno Méar, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Magalie Kersauzon, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa (déport pour la Saint-Pierre Football), François Jamet, Michèle Jaouen, Christine Caroff-Prémel.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Maxime Bramoullé à Damien Ladan, Jonathan Pengam à Émilie Fily Poffa, Véronique Milin à François Jamet, Guy Le Duff à Christine Caroff Prémel
Absent : Olivier Cuiec
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Bruno Méar

---

Délibération n° D.35.2026
Finances – Subventions municipales 2026 aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Qu'Il appartient au Conseil municipal de voter les montants de subventions alloués aux associations sportives, culturelles et de loisirs, scolaires et jeunesse, au titre de l'année 2026.

2/ Qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de valider les propositions étudiées en commissions.

3/ Que les adjoints Nicolas Bodennec en charge du sport, Florence Bihan en charge de la Vie scolaire et Catherine Gourmelon en charge de la culture vont présenter des demandes relatives à leur délégations :

Associations sportives	Subvention 2026
ASVP	3 000,00 €
Hermine kernic Handball	5 000,00 €
Dojo Plouescatais	3 500,00 €
Plouescat Tennis de Table Club	2 000,00 €
Saint-Pierre Football	6 500,00 €
Association de la Baie Cyclo Plouescat	200,00 €
Basket Ball Club du Kernic	200,00 €
Kempo	480,00 €
Kernic training	500,00 €
Basket Loisirs	200,00 €
Tennis Club de Plouescat	- €
Association sportive du Golf de la Côte des Sables	500,00 €
TOTAL	**22 080,00 €**

Établissements scolaires	Propositions : 25 €/élève*
Ecole Anita Conti	
APE	3 475,00
Subvention exceptionnelle	
Ecole Notre Dame des Victoires	
Activités périscolaires (APEL)	3 250,00
Subvention exceptionnelle (projet marché de Noël 202	300,00
Collège de la baie du Kernic - Fichez	
Activités périscolaires (FSE)	4 675,00
Association sportive	600,00
Collège St Joseph	
APEL	6 175,00
Association sportive	600,00
TOTAL	**19 075,00**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260605-D_35_2026-DE

Associations socio culturelles et de loisirs	Subvention 2026
À l'asso des Jeux	1 000,00 €
Art tout cour'	1 000,00 €
Ar Chapeliou Bro Leon	1 150,00 €
Fanfare du Léon	700,00 €
Jumelage Braunton	2 000,00 €
La Plouescataise	300,00 €
Léon Art Jazz - Concerts de jazz	2 000,00 €
Léon Art Jazz - Gospel à l'église	1 000,00 €
Plouescat Actions	2 000,00 €
Théâtre de l'évasion	3 000,00 €
Théâtre de l'évasion - Lundis en scène	2 000,00 €
UNC	500,00 €
Amicale des employés communaux	3 000,00 €
Jumelage Allemand	1 500,00 €
RC Breizh Modelisme	150,00 €
Wargame & boardgame association	150,00 €
Comité de Kerzéan	200,00 €
Dudi Culture	- €
Le Plouessantins	300,00 €
Rando A Dreuz A Hed	1 000,00 €
Historical and Memory Capsule	300,00 €
TOTAL	**23 250,00 €**

Après avoir entendu des adjoints au sport, vie scolaire et culture ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable des commissions « sport, associations sportives, vie économique », « enfance, jeunesse et vie scolaire » et « culture, patrimoine, associations culturelles et de loisirs »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les montants des subventions tels que proposés ci-dessus.

Les élus engagés dans un bureau se sont retirés lors du vote relatif à l'association concernée : Vanessa Marmet pour « Les Plouessantins », Emilie Fily Poffa pour « La Saint-Pierre Football » et Damien Ladan pour l'« APEL Notre-Dame-des-Victoires ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le secrétaire de séance
Bruno Méar

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT
29430

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »